

DARFOUR, SOUDAN
Le Conseil de sécurité des Nations unies
doit s'attaquer aux violations des droits
humains

Index AI : AFR 54/108/2004
ÉFAI

Jeudi 2 septembre 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alors que le Conseil de sécurité des Nations unies débat du dernier rapport du secrétaire général sur la situation dans le Darfour, au Soudan, Amnesty International demande instamment au Conseil de sécurité de faire preuve de volonté politique et de son engagement à mettre un terme aux violations continues des droits humains et à l'impunité régnant dans le Darfour.

« Renforcer le nombre, la capacité et les moyens des observateurs internationaux chargés de veiller au respect des droits humains dans le Darfour est vital mais ce n'est pas suffisant », a déclaré Amnesty International.

Le rapport du secrétaire général des Nations unies explique clairement que les observateurs ne peuvent travailler comme il le faudrait dans le climat actuel d'intimidation créé par le gouvernement soudanais. « *Le Conseil de sécurité doit apporter un soutien politique fort aux observateurs afin de contraindre le gouvernement soudanais à s'expliquer sur les graves violations des droits humains perpétrées par ses forces de sécurité et ses milices, les Janjawid* », a déclaré l'organisation.

Amnesty International s'inquiète de ce que, contrairement aux promesses faites, le gouvernement soudanais n'a pas désarmé les *Janjawid*. Le 27 août, le représentant spécial des Nations unies a assisté à la cérémonie de « désarmement » de 300 membres des milices *Janjawid*. Toutefois, selon des habitants de Jeneina, les armes ont été rendues à ceux qui les avaient prétendument déposées, sitôt le départ du représentant spécial.

Un autre obstacle au désarmement effectif des *Janjawid* vient du fait de leur intégration progressive dans les rangs des forces armées, des Forces de défense populaire et de la police des frontières. Amnesty International est préoccupée par cet état de fait qui rend plus difficile le travail des observateurs internationaux, chargés d'identifier les responsables de violations des droits humains.

Le gouvernement soudanais et les Nations unies ont déclaré « zones sûres » un certain nombre de lieux destinés à accueillir des personnes déplacées par le conflit, autorisant les forces armées du gouvernement soudanais à se déplacer dans un périmètre de vingt kilomètres autour des camps de personnes déplacées. Amnesty International est inquiète pour la sécurité des personnes déplacées dans ces « zones sûres » ; elle craint aussi que cette politique n'institutionnalise les déplacements, comme cela a été le cas dans les montagnes Noubu du centre du Soudan.

Le rapport des Nations unies affirme également qu'il n'y a aucun rapatriement forcé, par le gouvernement, de personnes déplacées. Malgré tout, les personnes déplacées subissent des pressions pour retourner dans leurs villages. Dans le camp de Kalma, près de Nyala, plus de 70 personnes déplacées ont été interpellées par les autorités en août pour avoir protesté contre les tentatives du gouvernement de les faire rentrer dans des villages non sécurisés. Les camps de personnes déplacées sont sous surveillance des forces de sécurité du gouvernement et des renseignements militaires.

Amnesty International est préoccupée par le fait que les forces de police, envoyées par le gouvernement pour rétablir la sécurité dans le Darfour, ont été accusées d'exploiter sexuellement les personnes déplacées. Des femmes et des jeunes filles continuent d'être violées aux abords des camps et ne peuvent obtenir de soins médicaux que si elles déclarent le viol à la police. Des membres des forces de police ont refusé d'enregistrer les déclarations de viol de certaines femmes. En outre, beaucoup parmi les personnes déplacées ne font pas confiance à la police, qu'elles considèrent comme faisant partie du gouvernement responsable de la ruine du Darfour.

Les personnes déplacées, les témoins de violations des droits humains, ainsi que les défenseurs des droits humains qui dénoncent ce qui se passe dans le Darfour, les interprètes et les journalistes font l'objet d'actes d'intimidation pour avoir parlé avec des observateurs de l'Union africaine ou de missions internationales. Les observateurs sont incapables de garantir aux témoins sécurité et confidentialité.

La situation catastrophique des droits humains dans le Darfour est un test crucial pour le Conseil de sécurité qui va devoir faire la preuve de sa détermination à amener le

gouvernement soudanais à mettre un terme à la crise.

Le Conseil de sécurité doit prévoir la mise en place d'une commission internationale chargée d'enquêter sur les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et allégations de génocide dans le Darfour et de faire des recommandations pour que soient traduits en justice les auteurs présumés de tels actes.

Elle devra également suspendre tout transfert au gouvernement soudanais d'armes pouvant être utilisées pour perpétrer des violations des droits humains. Le Conseil de sécurité des Nations unies doit exiger la remise en liberté des prisonniers d'opinion, l'abolition des tribunaux spéciaux et le placement sous contrôle des centres de détention.

« Si la communauté internationale avait pris des mesures plus tôt, le Darfour aurait pu être épargné. Le Conseil de sécurité des Nations unies, qui incarne le volonté de la communauté internationale, doit aujourd'hui faire face à ses responsabilités en sauvant la vie des populations du Darfour », a déclaré Amnesty International. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>